



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ALERTE METEO

à Mont-de-Marsan, le jeudi 25 juin 2026

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

### VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE :

**FIN DE VIGILANCE ROUGE ET PASSAGE EN VIGILANCE ORANGE CANICULE**

#### Destinataires :

– Parlementaires, maires du département des Landes et président du CD 40

– SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, SNCF (COGC), GGD 40, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

– Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest

Au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance et d'alerte météorologiques, le département des Landes est placé en état de **VIGILANCE ORANGE** pour le phénomène de **CANICULE** pour l'ensemble des communes du département.

Période : à compter du jeudi 25 juin 2026 à 22h00

#### Situation météorologique :

Jeudi après-midi, les températures maximales attendues sont de l'ordre de 38 à 40°C dans l'intérieur des terres, localement 41°C, tandis qu'elles sont comprises entre 35 à 37°C sur le littoral.

Une bascule de vent en soirée de jeudi permet une baisse plus marquée des températures. La nuit suivante, les températures minimales devraient être comprises entre 19 et 22°C, ce qui justifie la redescente de la vigilance rouge vers une vigilance orange canicule.

Vendredi après-midi, les températures maximales attendues sont de l'ordre de 34 à 36°C dans l'intérieur des terres, tandis qu'elles sont comprises entre 30 et 33°C sur le littoral.

#### Commentaires :

**Je vous remercie de mettre en œuvre les mesures prévues par les dispositions spécifiques ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur notamment :**

- Pour les maires : activer votre PCS et votre registre nominatif communal pour vous assurer de la mobilisation de vos moyens et de la bonne situation de vos administrés inscrits ;
- S'assurer de la diffusion des recommandations sanitaires auprès des personnes particulièrement exposées (personnes âgées, personnes porteuses de handicap, accueil collectif de mineurs, travaux pénibles, SDF, etc.)
- Appliquer les mesures internes aux administrations destinées à préserver la santé et le bien-être de nos collaborateurs ;
- Signaler à la préfecture toute situation anormale liée à la chaleur ou toute rupture capacitaire ;

**Mesdames et Messieurs les maires sont priés de bien vouloir informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur leur commune de cette situation.**

**Par ailleurs, je vous recommande vivement de décaler les manifestations publiques se déroulant entre 12 h et 20 h en fonction des critères suivants :**

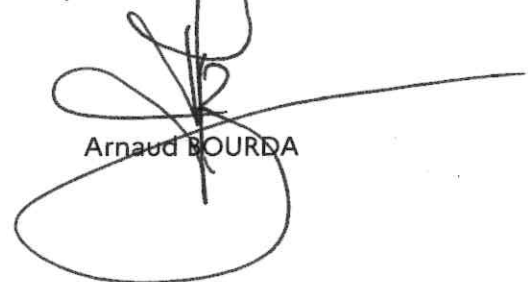
- Se déroulant en plein air ou en ERP non climatisé ;
- Donnant lieu à un effort intense ou à une présence nombreuse d'un public statique exposé.

### Consignes de comportement :

- Buvez de l'eau régulièrement, plusieurs fois par jour, sans attendre d'avoir soif. Pas plus d'1,5 litre/jour pour les personnes les plus âgées. Ne buvez pas d'alcool et continuez à manger en quantité suffisante ;
- Mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour, à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette voire en prenant des douches ou des bains tièdes ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) et si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé plusieurs heures par jour (climatisé ou rafraîchi de type cinéma, bibliothèque, musée...) ;
- Éviter les activités physiques et les proscrire aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Maintenez votre logement frais (pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit) ;
- Si vous avez des personnes âgées ou fragiles, souffrant de maladies chroniques ou isolées, dans votre entourage, prenez régulièrement de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie ;
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ou un numéro d'urgence.

Pour en savoir plus, consultez le site: <https://sante.gouv.fr>

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet



Arnaud BOURDA